



## COMMUNICATION AVEC LA MÉDECINE DE VILLE CORONAVIRUS (COVID-19)

### VADE-MECUM DÉPISTAGE COVID-19

#### QUI ?

Les tests Covid-19 sont désormais en priorité destinés à quatre types de population :

- **Les personnes fragiles** présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des complications (insuffisants respiratoires, immunodéprimés) ;
- **Les deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médico-sociales**, notamment les maisons de retraites, et dans les structures collectives hébergeant des personnes vulnérables, pour prendre des mesures immédiates afin d'éviter une transmission entre les résidents ;
- **Les personnes hospitalisées** présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 car il faut pouvoir comprendre rapidement l'état du patient et éviter les transmissions ;
- **Les professionnels de santé** présentant des symptômes évocateurs de COVID-19.

#### COMMENT ?

Dans tous les cas, sur prescription médicale :

- **Les personnes fragiles** : sur prescription du médecin traitant ;
- **Les deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médico-sociales** : sur prescription du médecin traitant ou médecin coordonnateur ;
- **Les personnes hospitalisées** : sur prescription du médecin hospitalier qui les prend en charge ;
- **Les professionnels de santé** :
  - > Pour les professionnels de santé des Centres Hospitaliers de Saintonge et de Saint-Jean-d'Angély, de l'Établissement Public Départemental de Matha et de l'établissement médico-social de Saint-Savinien : sur prescription du médecin du travail.
  - > Pour les autres professionnels de santé (autres établissements ou de ville) : selon les modalités définies par ces derniers.

#### QUELS CIRCUITS ?

En fonction des populations concernées, il y a plusieurs circuits de dépistage :

- **Pour les patients hospitalisés au sein du Centre Hospitalier de Saintes et du Centre Hospitalier de Saint-Jean-d'Angély** : les prélèvements sont réalisés en interne.
- **Pour les deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médico-sociales** : après régulation du SAMU-Centre 15, les prélèvements sont réalisés par l'équipe mobile de prélèvements du Centre Hospitalier de Saintes.
- **Pour les autres patients répondant aux critères de dépistage**, il est possible d'être prélevé dans les laboratoires en ville. Il ne faut en aucun cas se rendre directement dans les laboratoires de biologie, mais les appeler au préalable, et seulement si on a une prescription médicale, car il existe un grand risque de contaminer d'autres malades, notamment les plus fragiles.

**Concernant les patients ne répondant pas aux critères de dépistage ci-dessus** : ils ne feront pas l'objet pour l'heure d'un prélèvement, ils seront diagnostiqués COVID-19 sur signes cliniques par leur médecin traitant.



CENTRE HOSPITALIER  
DE SAINTONGE

#### DIRECTION MARKETING ET COMMUNICATION :

- Lise Patiès - Directrice adjointe
- Mathilde Cosnier - Assistante - Technicienne communication et multimédia
- ☎ 05 46 95 12 06
- cellule-communication@ch-saintonge.fr - cellule-communication@ch-angely.fr



Centres Hospitaliers de Saintonge  
et de Saint-Jean-d'Angély